



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>18596</b>	De <b>M. Jean-Luc Warsmann</b> ( Non inscrit - Ardennes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Justice</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Justice</b>
<b>Rubrique &gt; mort et décès</b>	<b>Tête d'analyse</b> > Situation d'un parent ayant perdu un enfant	<b>Analyse &gt; Situation d'un parent ayant perdu un enfant.</b>
Question publiée au JO le : <b>11/06/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur la situation administrative d'un parent ayant perdu un enfant mais aussi quant à la situation administrative d'un frère ayant perdu sa soeur. Ainsi très concrètement, suite à un terrible accident sur un passage à niveau, une famille ardennaise a perdu deux de ses membres : le père de famille et sa fille. Son épouse et la mère de la jeune fille se trouve aujourd'hui dans l'incompréhension devant l'absence de dénomination pour un parent perdant son enfant mais aussi pour un frère perdant sa soeur. Il demande la position du ministre quant à ce sujet.